

## ASSEMBLEE NATIONALE

19 mars 2005

---

### LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE

(Deuxième lecture) - (n° 1669)

## AMENDEMENT

N° 162

présenté par

M. Yves COCHET, Mme BILLARD et M. MAMÈRE

---

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### AVANT L'ARTICLE PREMIER A, insérer l'article suivant:

« Un programme national de réhabilitation des bâtiments existants sera établi, comportant un ensemble de dispositions réglementaires, fiscales, financières, techniques et sociales, visant à répondre à l'exigence de sobriété et à augmenter l'équité sociale.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par un décret en Conseil d'Etat. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.